



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)  
Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURITANIE**

### **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/MAU/2908 (I)  
(NEPAD Ref. 05/35 F)**

**Volume IV de V**

### **PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Valorisation des productions animales  
et gestion durable des zones pastorales**

*Janvier 2006*



**MAURITANIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages**

**Volume III: Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée – PDIAIM**

**Volume IV: Valorisation des productions animales et gestion durable  
des zones pastorales**

**Volume V: Appui aux filières agricoles porteuses**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

**Pays:** Mauritanie

**Secteur d'activité:** Elevage

**Titre du projet proposé:** **Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales**

**Zone du projet:** Assaba, Gorgol, Guidimakha et Tagant

**Durée du projet:** 5 ans

**Coût total estimé:** **24,1 millions de \$EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	2,8	11
<i>Institution(s) de financement</i>	15,8	66
<i>Bénéficiaires</i>	3,7	15
<i>Secteur privé</i>	1,8	8
<i>Total</i>	<i>24,1</i>	<i>100</i>



## MAURITANIE

### Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD-PDDAA « Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales »

---

#### Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
<b>A. Origine du projet.....</b>	<b>1</b>
<b>B. Généralités.....</b>	<b>1</b>
<b>II. ZONE DU PROJET.....</b>	<b>2</b>
<b>III. JUSTIFICATION.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
<b>Composante 1: Préservation et gestion durable des ressources naturelles.....</b>	<b>7</b>
<b>Composante 2: Amélioration de la protection sanitaire du cheptel.....</b>	<b>9</b>
<b>Composante 3: Renforcement des capacités et appui institutionnel.....</b>	<b>10</b>
<b>Composante 4: Gestion et suivi-évaluation du projet.....</b>	<b>12</b>
<b>VI. COÛTS INDICATIFS.....</b>	<b>13</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....</b>	<b>14</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....</b>	<b>14</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>15</b>
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....</b>	<b>16</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 1: Carte de la zone du projet.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 2: Cadre logique du projet de valorisation des productions animales et de         gestion durable des zones pastorales dans les wilaya du sud-est et du sud-         ouest.....</b>	<b>23</b>





### Equivalence monétaire (juillet 2005)

Unité monétaire	=	Ouguiya (UM)
1,00 \$EU	=	265 UM
100 UM	=	0,38 \$EU

### Abréviations

ANADELP	Association nationale pour le développement du palmier
AVE	Auxiliaire vétérinaire et d'élevage
BAD	Banque africaine de développement
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BM	Banque mondiale
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CFCB	Centre de formation des coopératives de Boghé
CFPR	Centre de formation des producteurs ruraux
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMC	Coopérative et mutuelle de crédits
CNRADA	Centre national de recherche agronomique et de développement agricole
CNERV	Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires
COS	Cadre d'organisation stratégique
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
ENFVA	Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricoles de Kaédi
EMP	Equipes mobiles polyvalentes
FDP	Fonds de développement pastoral
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNEM	Fédération nationale des éleveurs de Mauritanie
GIE	Groupements d'intérêt économique
GIRNEM	Projet de gestion intégrée des ressources naturelles est Mauritanie
GNAP	Groupement national des associations agro-sylvo-pastorales
IEPC	Initiative élevage, pauvreté et croissance
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
OPEP	<i>Organization of the Petroleum Exporting Countries</i>
PASK	Projet de lutte contre la pauvreté en Aftout sud et Karakoro
PADEL	Projet de développement de l'élevage
PDRC	Programme de développement rural communautaire
PGRNP	Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale
PPCB	Périmètre pilote du casier de Boghé
GRDR	Groupement pour la recherche et le développement rural
GTZ	Agence de coopération technique allemande
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PADEL	Programme de développement de l'élevage et gestion des parcours
PASK	Projet de lutte contre la pauvreté en Aftout sud et Karakoro
PDRC	Programme de développement rural communautaire
PIP	Programme d'investissements publics
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PTBA	Programme de travail et budgets annuels
REMEMA	Réseau mauritanien d'épidémiologie-surveillance des maladies animales



## **I. CONTEXTE DU PROJET**

### **A. Origine du projet**

I.1. Le Projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilayas de l’Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et Tagant est une émanation de l’atelier de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT), atelier qui a clôturé le processus de concertation des acteurs du secteur rural sur l’identification des projets prioritaires pouvant être soumis par la Mauritanie au Comité directeur du NEPAD.

I.2. Ce projet est une reformulation de plusieurs projets de développement de l’élevage inscrits dans le PIP 2000–2005 (développement de la production laitière, augmentation des parcs de vaccination et vétérinaires, programme de développement de l’hydraulique villageoise et pastorale dans les régions comme l’Assaba, le Guidimakha, le Gorgol et le Tagant). Compte tenu de la contribution actuelle et potentielle du secteur de l’élevage à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l’économie et l’importance des investissements nécessaires, ce projet a été retenu parmi les projets prioritaires au cours de l’atelier de validation du PNIMT et reformulé sous la forme d’un projet unique intitulé « *Projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilayas de l’Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et du Tagant* ».

I.3. Ce projet a été retenu pour renforcer et compléter les actions engagées dans le cadre du projet PADEL en cours d’exécution et financé par la BAD et, permettrait de donner aux investissements destinés au secteur de l’élevage la dimension voulue.

### **B. Généralités**

I.4. A l’instar de nombreux pays de la sous-région, la pauvreté en Mauritanie est avant tout un phénomène rural: elle touche plus des trois quarts de la population (76,4%).

I.5. Pour de nombreux ménages, l’élevage constitue à la fois une source de revenus, un mode de capitalisation et un système d’assurance d’autant plus déterminants que l’on se situe dans un contexte où l’activité agricole est peu productive et fortement aléatoire. Il joue un rôle majeur dans la sécurité alimentaire des ménages à travers notamment l’autoconsommation du lait.

I.6. L’effectif du cheptel mauritanien est estimé à 1,5 million de bovins, 1,1 million de camelins, 5,2 millions de caprins, 4,5 millions d’ovins et près de 3,5 millions de volailles qui génèrent une production totale de viande rouge estimée à 75 000 tonnes de carcasses, 7 000 tonnes de viande blanche, 420 000 tonnes de lait et 1,6 tonne de cuirs et peaux.

I.7. Selon les chiffres officiels, la contribution du secteur de l’élevage à la valeur ajoutée nationale est estimée à environ 15%<sup>1</sup>. Il participe à hauteur de 70% dans la valeur ajoutée du secteur rural. Ce secteur apparaît également comme étant largement « redistributeur ». La valeur ajoutée est en effet générée par, et bénéficie à, une grande partie de la population. Les revenus des producteurs représenteraient ainsi près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur et les activités

---

<sup>1</sup> Selon les estimations effectuées au cours de l’étude IEPC ce chiffre serait sous-estimé. La contribution de l’élevage à la formation de la valeur ajoutée nationale s’élevait pour l’année 2000 aux alentours de 68 milliards d’UM (contre 27 milliards estimés par la comptabilité nationale en 1998).

rémunératrices en amont ou en aval de la production génèreraient quant à elles 12% de la valeur ajoutée du secteur.

I.8. La Mauritanie est autosuffisante voire excédentaire en viande rouge. Une partie de sa production est exportée essentiellement sur pied au Maghreb et dans les pays du CILSS avec un apport substantiel en devises étrangères.

I.9. L’élevage est avant tout extensif et mobile. Avec un développement vers des formes plus intensives qui apparaît lentement depuis quelques années à travers l’émergence d’un élevage sédentaire associé à l’agriculture et d’un élevage périurbain contribuant à la promotion de la filière lait, notamment dans le Trarza.

I.10. Le système d’élevage transhumant continue d’être le plus pratiqué. Outre son évidente rentabilité (absence d’intrants), et sa parfaite adaptation pour exploiter au mieux les opportunités des parcours, l’élevage transhumant recèle d’importantes réserves de croissance qui pourraient être valorisées par la mise en œuvre des actions prioritaires proposées dans le cadre de la stratégie du secteur et notamment:

- L’amélioration du cadre institutionnel et juridique des services de l’élevage (adoption et mise en œuvre concertée avec les collectivités locales et les associations pastorales de la loi portant code pastoral et ses textes d’application).
- Le renforcement des structures communautaires (organisations socioprofessionnelles de l’élevage).
- La mise en œuvre d’un programme de développement de l’hydraulique pastorale.
- Le renforcement de la santé animale à travers des programmes de vaccination, le développement des parcs pastoraux le long des couloirs de transhumance, l’incitation à l’investissement privé et à l’installation de vétérinaires en zones pastorales.
- La mise en place de mécanismes adaptés de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses répétitives.
- La promotion des filières de l’élevage pour la valorisation des productions animales (filières viandes rouges, lait, cuirs et peaux, viandes blanches).
- La mise en place d’un programme de recherche vulgarisation sur la santé animale et l’affouragement du cheptel.

## **II. ZONE DU PROJET**

II.1. La zone du projet proposée couvre globalement les wilayas de l’Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et du Tagant. Ces différentes régions sont parmi les plus touchées par la pauvreté du pays. Les taux de prévalence de la pauvreté sont voisins, voire supérieurs à 80%.

II.2. Les conditions agro-écologiques de cette zone présentent les caractéristiques d’un milieu sahélien, à l’exception du Guidimakha où plus de 40% du territoire se trouvent en zone sahélo-soudanienne. Le climat est chaud et sec avec des températures variant de 25 à 44°C, selon les saisons. Les vents à dominante nord-est, sont fréquents et favorisent la progression de l’ensablement. La

saison des pluies s’étend sur une période de trois à quatre mois (de juin à septembre) selon un gradient Nord–Sud. La quasi–totalité de la zone reçoit moins de 300 mm/an.

II.3. Selon le dernier recensement général de la population et de l’habitat réalisé au cours de l’année 2000, la population de la zone est estimée à environ 750 000 habitants, soit plus du quart de la population du pays. La densité moyenne varie entre 20 à 40 habitants/km<sup>2</sup> dans les wilayas de la vallée du fleuve Sénégal et de 1 à 5 habitants/km<sup>2</sup>, dans celles du Tagant et de l’Assaba.

II.4. La majeure partie de la population tire ses moyens d’existence d’activités agro–sylvo–pastorales. Celles–ci sont soumises aux aléas d’un régime climatique marqué par des années plus sèches qui accentuent la précarité des revenus d’une population qui fait déjà partie des plus pauvres. La population de la zone est organisée en groupes communautaires et/ou villageois assez homogènes sur le plan ethnique et linguistique. Cette cohésion sociale constitue un élément favorable pour appuyer et poursuivre le développement d’organisations socioprofessionnelles approprié aux groupes et aux activités de développement au niveau de ces communautés.

II.5. En dehors de la vallée, l’agriculture est essentiellement de type pluvial<sup>2</sup>. La contrainte majeure reste la faible productivité des cultures vivrières (de subsistance), qui ne permettent pas de dégager les ressources nécessaires au développement des activités de développement humain et/ou de diversification commerciale. En revanche, la diversité des systèmes de production pratiqués témoigne d’une grande flexibilité et d’une capacité de gestion des contraintes du milieu. Ce savoir–faire constitue un atout majeur pour le développement du sous–secteur. Le système agraire dominant est de type agro–pastoral avec une agriculture traditionnelle à côté d’un élevage dont la mobilité dépend souvent de la disponibilité des pâturages.

II.6. Les rendements des cultures sont bas et le bilan alimentaire est globalement déficitaire. Du fait des contraintes socioéconomiques, la zone n’a qu’un faible accès aux intrants agricoles modernes (semences améliorées, engrais, pesticides) et à la vulgarisation agricole. Les stratégies de survie habituellement adoptées par les producteurs (emploi hors saison agricole, migrations saisonnières et petit commerce), sont fréquentes dans cette zone. Des phénomènes d’érosion se manifestent dans de nombreux endroits par du ravinement, ainsi qu’un déclin généralisé de la fertilité des sols. La déforestation est un problème sérieux, beaucoup de localités souffrant du manque sévère de bois de chauffe.

II.7. Au sein de la zone, l’élevage représente une activité économique essentielle. La zone renferme, en effet, près de la moitié du cheptel et plus des deux tiers des réserves fourragères du pays. Les effectifs sont plus nombreux au fur et à mesure que l’on s’achemine vers le sud où l’élevage semi–transhumant est plus fréquent. La fragilité des écosystèmes liés à la pluviométrie incertaine, le nombre important d’animaux sédentaires et/ou transhumants fait de cette zone une frange fragile, toujours menacée par les feux de brousse intempestifs et la baisse constante de la nappe phréatique. Les animaux sont souvent affectés par la sécheresse, mais arrivent à se reconstituer dès que leurs conditions alimentaires s’améliorent. Ceci favorise d’importantes concentrations de troupeaux pendant la période de soudure (mai–juin) au niveau de certaines poches de cette zone dont les pâturages sont prisés pour leur qualité et leur abondance (El Atf, au Gorgol et le Guidimakha).

---

<sup>2</sup> Selon la terminologie adoptée par le document *Stratégie de développement du secteur rural – Horizon 2015* de décembre 2001, l’agriculture pluviale comprend des systèmes de production intégrant une maîtrise partielle de l’eau obtenus par des aménagements hydroagricoles. C’est en fait l’agriculture située en dehors des périmètres irrigués du fleuve.

II.8. Dans la zone du projet, il existe principalement quatre systèmes de production, notamment: (i) systèmes pastoraux nomades; (ii) systèmes pastoraux transhumants; (iii) systèmes sédentaires associés à l’agriculture; et (iv) systèmes extensifs urbains. Au nombre de ceux-ci, les trois premiers sont classés parmi les systèmes les plus vulnérables (cf. IEPC), tandis que les systèmes extensifs urbains se retrouvent dans la catégorie de vulnérabilité moyenne.

II.9. Les maladies animales les plus fréquemment signalées sont le botulisme et la péripneumonie contagieuse chez les bovins; la peste des petits ruminants et la variole, chez les moutons et chèvres. Les techniciens et les cliniques vétérinaires dans la zone sont insuffisants aussi bien en quantité qu’en qualité. Les services de santé sont assez limités. La plupart des postes et unités de santé de base ne sont pas en état de fonctionner normalement. On observe un déficit fréquent de médicaments et d’équipements médicaux. Les maladies les plus communes sont le paludisme et les maladies parasitaires internes. Les mauvaises conditions de transport aggravent les conditions de vie des populations. Le réseau routier est en grande partie défectueux et ne peut souvent être utilisé qu’en saison sèche. Il n’est accessible pendant une grande partie de l’année que par des véhicules tous terrains.

II.10. Au cours des années, la zone du projet a bénéficié de l’appui de nombreux projets de développement (dont certains sont en cours d’exécution). Les interventions antérieures et en cours d’exécution dans la zone sont principalement:

- Le projet Elevage II financé par plusieurs bailleurs (BM, BAD, OPEP, gouvernement norvégien).
- Le projet intégré des ressources naturelles est mauritanien (GIRNEM) financé par le GTZ qui a également conduit des actions dans le domaine du renforcement des associations d’éleveurs.
- Les projets Assaba et Oasis ont également contribué à la réalisation de programmes de développement dans cette région.
- Le Projet de gestion des ressources naturelles en zones pluviales (PGRNP) financé par la BM et qui a été reconduit pour une autre phase en cours d’exécution.
- Projet de développement des ressources communautaires (PDRC).
- Le projet de développement de l’élevage (PADEL) en cours d’exécution et financé par la BAD et l’OPEP.
- Le PASK financé par le FIDA a été lancé récemment dans la région de l’Aftout.

II.11. A côté de ces grands projets, il faut également mentionner le travail important réalisé par les ONG nationales et internationales présentes dans la zone (World Vision, Fédération luthérienne mondiale, Caritas, GRDR, ANADELP, etc.). Elles contribuent à la mise en œuvre de programmes de développement ainsi qu’à la formation des populations rurales soit comme opérateurs dans les projets nationaux, soit par la mise en œuvre de micro projets à partir de leurs propres ressources.

II.12. La mise en œuvre de ces projets a permis l’émergence de nombreuses organisations socioprofessionnelles tant pour les activités de production agricole que pour l’élevage et a créé les bases organisationnelles d’un développement durable. Ces OSP et leurs unions contribuent actuellement, de manière parfois efficace, aux programmes de développement rural dans certaines zones.

II.13. Toutefois, ainsi qu’en témoignent les taux de prévalence de pauvreté observé dans la zone, l’impact des différents projets sur la dynamique du développement est encore insuffisant. Les besoins en appui de différentes natures sont encore importants et les structures de développement rural présentes dans la région souffrent de l’insuffisance de moyens.

### III. JUSTIFICATION

III.1. Ainsi que mentionné antérieurement, la zone du projet est caractérisée par une population fortement affectée par la pauvreté et largement dépendante, pour sa survie, des activités et revenus de l’élevage. Le projet ne pouvant couvrir la totalité de la zone ciblée, un certain nombre de sites d’intervention seront sélectionnés au moment de sa formulation sur la base de critères avec en premier lieu, la prévalence de la pauvreté et la vulnérabilité des ménages pratiquant une activité d’élevage.

III.2. Les principaux systèmes de production qui seront ciblés seront les systèmes pastoraux transhumants et les systèmes sédentaires associés à l’agriculture et ce en vue de rationaliser l’accès du cheptel à l’utilisation durable des ressources pastorales et en eau de la zone et de permettre la valorisation des produits de l’élevage. Cela devrait, aussi, contribuer à terme à encourager l’intégration agriculture/élevage en vue d’exploiter rationnellement les importantes potentialités agropastorales de la zone.

III.3. Au sein de ces systèmes, les revenus agricoles totaux moyens dégagés se situent tous en moyenne en dessous du seuil de pauvreté. Bien que disposant d’une légitimité traditionnelle d’accès aux ressources, les compétitions et les sources de tension avec les autres utilisateurs de l’espace rural dans les systèmes «liés à l’agriculture» sont importantes. En cas de sécheresse, les revenus moyens de ces systèmes ne permettront pas d’éviter la vente d’animaux. Le système nomade présente toutefois un avantage vis-à-vis de l’accès et de l’utilisation durables des ressources en raison de sa constante mobilité et de l’entretien régulier des réseaux sociaux de transhumance. Les ménages évoluant au sein de ces systèmes sont cependant particulièrement vulnérables vis-à-vis de leur accès aux services sociaux de base.

III.4. Pour de nombreux ménages, l’élevage constitue en effet la principale source de revenus, un mode de capitalisation et un système d’assurance d’autant plus déterminants que l’on se situe dans un contexte où l’activité agricole est peu productive et fortement aléatoire.

III.5. L’élevage offre également une possibilité aux populations pauvres et sans terres de se constituer un revenu généré à partir de ressources collectives pastorales et en eau (Delgado *et al.*, 1999). Il permet de valoriser des terres ayant une valeur marginale sur le plan agricole. Il contribue à diminuer la pénibilité du travail des femmes (approvisionnement en eau, transport des produits agricoles) tout en procurant à celles-ci une source de petits revenus à travers la vente de lait ou l’exploitation de volailles.

III.6. L’élevage permet d’augmenter la rentabilité de l’activité agricole à travers: (i) la valorisation des sous-produits agricoles; (ii) la fumure des parcelles et (iii) la culture attelée. Les potentiels de complémentarités entre les activités agricoles et l’élevage restent néanmoins encore sous-exploités. Il est consommateur de sous-produits et de déchets qui sans lui seraient perdus.

III.7. Le secteur de l’élevage est également le secteur où les mécanismes de solidarité sociale sont les plus présents. Les sociétés traditionnelles mauritaniennes sont en effet profondément marquées par

l’Islam et intègrent de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d’appui aux plus pauvres<sup>3</sup>.

III.8. D’autres formes de solidarité sociale se manifestent en particulier à travers le partage et le don de produits de l’élevage au bénéfice de ménages démunis de la communauté (lait, partage de la viande aux pauvres lorsqu’une famille égorge un mouton ou lors des cérémonies).

III.9. Si les projets de développement mis en œuvre dans ces régions ont pu donner un élan au processus d’évolution du secteur rural, il n’en demeure pas moins que pour le secteur de l’élevage, le potentiel pastoral continue de connaître des dégradations persistantes en raison d’une gestion déficiente et peu rationnelle des parcours et de l’insuffisance des infrastructures de santé animale et d’alimentation en eau des troupeaux.

III.10. L’appui apporté aux éleveurs est en outre trop peu efficace en raison des faibles moyens des structures régionales du MDRE, de l’absence de recherche et de vulgarisation adaptée aux besoins des éleveurs, de la fragile structuration des associations pastorales et de leur faible dynamisme dans la participation à l’organisation du secteur.

III.11. Le Projet de gestion des parcours et de développement de l’élevage (PADEL) en cours d’exécution vise à combler partiellement ces déficiences. Cependant, la dimension de ce projet est modeste par rapport à l’étendue des zones d’élevage à couvrir et à l’importance des populations d’éleveurs et d’agropasteurs en situation de pauvreté et de précarité.

III.12. Le renforcement des capacités des structures de l’Etat est nécessaire pour une meilleure prise en charge de la politique de développement de l’élevage, pour la consolidation des capacités des éleveurs et de leurs unions, le renforcement des programmes de protection sanitaire du cheptel, et pour la promotion du secteur privé afin de permettre à celui-ci de prendre en charge de manière plus efficace les responsabilités opérationnelles qui lui sont transférées par les structures administratives de l’Etat. Ces différents éléments apparaissent encore insuffisamment pris en compte dans le projet PADEL.

III.13. Le projet proposé vise donc à compléter et à renforcer les programmes du PADEL par la mise en œuvre d’actions non prévues ou insuffisamment développées par ce projet. Il vise à permettre à un plus grand nombre de ménages vulnérables de bénéficier d’un appui pouvant contribuer à les extraire de l’état de pauvreté dans lequel ils évoluent et d’étendre les interventions à l’ensemble des zones présentant un potentiel important pour l’élevage, en particulier dans les wilayas du Tagant, de l’Assaba, du Gorgol et du Guidimakha.

III.14. Les deux projets interviendront de manière complémentaire et synergique. Ils adopteront des démarches et des méthodologies concertées. Les programmes d’activités détaillés seront précisés au cours des travaux et missions de préparation détaillée du projet en prenant en compte ces aspects de complémentarité et de synergie entre les différents projets évoluant dans la zone.

---

<sup>3</sup> En particulier « Zakatte Mniha », qui est le prêt pour une durée donnée d’une femelle en lactation. Le ménage bénéficiaire dispose de l’usufruit de l’animal (lait). Il doit rendre, après une certaine période, l’animal et ses petits. Cette pratique permet d’assurer aux plus démunis une amélioration de leur sécurité alimentaire.



#### IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’*objectif global* du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à travers la sécurisation, l’amélioration des productions animales et l’augmentation des revenus des éleveurs. Il vise à renforcer et à compléter les programmes déjà en cours et à intégrer l’ensemble des éleveurs dans le processus de promotion de l’élevage en Mauritanie.

IV.2. Les *objectifs spécifiques* consistent à:

- Renforcer les conditions de gestion durable des ressources naturelles par la protection des pâturages contre la destruction par les feux de brousse et les surpâturages et le développement équilibré des infrastructures d’hydraulique pastorale.
- Améliorer la protection sanitaire du cheptel par une meilleure organisation des campagnes de vaccination et le renforcement des structures sanitaires dans les zones d’élevage et les couloirs de transhumance.
- Consolider les capacités d’appui institutionnel par le renforcement des capacités de recherche, vulgarisation et formation des acteurs du sous-secteur; et le soutien au secteur privé prestataire de services pour lui permettre de maîtriser les responsabilités devant lui être transférées par les structures étatiques et aussi l’amélioration des capacités des structures du MDRE pour une meilleure prise en charge de la politique de l’élevage.

#### V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Pour cadrer ses activités avec celles des projets en cours et/ou en préparation, et tirer le meilleur profit des synergies éventuelles, le projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilayas de l’Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et du Tagant aura une durée de six ans (2005–2010). Les sites d’interventions seront sélectionnés au moment de la formulation du projet en tenant compte de plusieurs facteurs dont l’incidence de la pauvreté et la vulnérabilité des ménages pratiquant une activité d’élevage.

V.2. Le projet comprendra quatre composantes principales: (i) la préservation et la gestion durable des ressources naturelles; (ii) l’amélioration de la protection sanitaire du cheptel; (iii) le renforcement des capacités d’appui institutionnel; et (iv) le suivi-évaluation du projet.

##### **Composante 1: Préservation et gestion durable des ressources naturelles**

V.3. Afin d’augmenter la productivité du cheptel au sein des ménages ciblés par le projet à travers l’amélioration quantitative et qualitative des pâturages naturels, la protection de la fertilité des sols et la conservation de l’environnement, le projet mettra en œuvre, dans le cadre de cette composante, les activités suivantes.

V.4. *Renforcement de l’organisation des pasteurs et agropasteurs en associations ou coopératives agropastorales.* Le projet visant l’élargissement et la consolidation des actions en cours par le PADEL, assurera la promotion de l’organisation des éleveurs et des agropasteurs en associations pastorales ou en coopératives agrosylvopastorales selon la même démarche engagée dans la région. Les femmes et les jeunes seront également encouragés à s’organiser en groupements ou en GIE. Le projet leur apportera un appui spécifique pour la création d’activités génératrices de revenus. Il appuiera la création d’unions régionales et leur intégration dans le Groupement national des

associations agrosylvopastorales (GNAP). Il engagera les actions de formation des membres des associations et des unions en matière de gestion comptable et financière, gestion des ressources naturelles, zootechniques et santé animale et mobilisera les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

V.5. La mission de préparation du projet étudiera les mécanismes les plus appropriés pour le soutien financier de ces actions et, notamment la possibilité de constitution d’un fonds alimenté de manière durable par les contributions des groupements. Les caisses de micro-crédit seront également instituées selon le système mis en place par le PADEL ou toute autre approche agréée par les associations.

V.6. **Mise en place d’un réseau de 5 000 km/an de pare-feux.** Les feux de brousse occasionnent souvent d’importantes pertes pour les fourrages naturels, la faune et gênent énormément la gestion des résidus après récolte. En vue de réduire les pertes ainsi occasionnées par ces feux de brousse, le projet renforcera le réseau existant par la mise en place, tous les ans, à travers les zones pastorales à forte densité de végétation, d’un réseau de pare-feu de 5 000 km au total (ouverture et/ou réhabilitation). La mission de formulation étudiera avec les services concernés les tracés de ces pare-feux et déterminera la consistance des travaux mécanisés à réaliser par des entreprises spécialisées et les moyens nécessaires à mettre à la disposition des associations pastorales pour leur entretien permanent (outillages adaptés, charrues).

V.7. **Mise en place d’un système de gestion rationnelle des zones pastorales.** Les zones pastorales dont les pâturages sont prisés pour leur qualité et leur abondance (El Atf, au Gorgol et le Guidimakha) attirent, tous les ans, d’importantes concentrations de troupeaux en provenance du reste du pays. Une mauvaise gestion de ces ressources conduirait à la longue à la disparition progressive de ces zones et affecterait considérablement leur diversité biologique. En vue de prévenir ces dégâts, le projet étudiera, au cours de sa phase de préparation, la possibilité de promouvoir et d’appuyer la mise en place et le développement d’une gestion rationnelle des ressources pastorales au niveau des différentes wilayas ciblées.

V.8. **Développement des infrastructures hydrauliques de la zone du projet.** Dans le cadre de cette sous-composante et en vue d’ouvrir de nouveaux pâturages non exploités du fait de l’absence de point d’eau, de mieux répartir les charges sur un territoire plus vaste dans la zone et de réduire les distances à parcourir pour l’abreuvement des animaux, le projet procédera au forage de deux puits pastoraux par wilaya et par an. Dans le même temps, pour favoriser l’exploitation des zones aux potentialités hydriques très réduites, en raison du faible niveau de la nappe phréatique et/ou de sa profondeur excessive, il procédera à l’aménagement et au curage d’une mare par wilaya et par an.

V.9. Le maillage des nouveaux points d’eau à réaliser tiendra compte des programmes retenus par les projets en cours (en particulier le PADEL et le PDRC) pour compléter le maillage des puits pastoraux dans la perspective d’un meilleur équilibre entre les ressources pastorales et les conditions d’abreuvement des troupeaux. Une concertation étroite sera engagée avec les associations pastorales, les services techniques (agriculture, hydraulique) pour la détermination du programme. Les opérations d’aménagement des ouvrages hydrauliques seront sous-traitées à des entreprises spécialisées et suivies conjointement par les services techniques et les associations pastorales. La gestion relèvera de la responsabilité des associations pastorales qui seront formées pour la pérennisation des points d’eau créés.

## **Composante 2: Amélioration de la protection sanitaire du cheptel**

V.10. L’organisation actuelle des opérations liées à la santé animale est contraignante car elle mobilise essentiellement les structures officielles de l’Etat qui planifient, organisent et mettent en œuvre les opérations majeures de prophylaxie et de traitement des maladies. Le transfert effectif des missions qui relèvent de la responsabilité des associations pastorales et des prestataires de services privés n’est pas encore opérationnel. L’amélioration de la prise en charge de la santé animale nécessitera des actions de deux types: (i) le transfert des missions opérationnelles aux associations pastorales qui organiseront les regroupements des troupeaux en accord avec leurs membres et au secteur privé (AVE et vétérinaires privés) qui assureront les prestations de vaccination, et (ii) le renforcement des infrastructures de protection sanitaire.

V.11. **Transfert des activités opérationnelles aux associations et aux opérateurs privés.** Le projet appuiera le MDRE dans sa politique de transfert des activités opérationnelles aux associations et leurs unions ainsi qu’au secteur privé en particulier les auxiliaires vétérinaires et d’élevage (AVE) et aux vétérinaires privés. En matière de santé animale, les campagnes de vaccination, les inspections sanitaires, la formation des éleveurs, l’exécution des plans d’urgence etc. seront transférées au secteur privé (vétérinaires et auxiliaires vétérinaires et d’élevage) selon des cahiers des charges et des termes de référence précis (mandats sanitaires). Les opérateurs seront sélectionnés par les services officiels et bénéficieront de programmes de formation et de mise à niveau organisés annuellement. Les associations pastorales et leurs unions seront davantage impliquées dans l’élaboration des programmes et la surveillance de leur exécution par les opérateurs. Elles rendront compte aux services vétérinaires officiels de tout problème lié à l’exécution correcte des campagnes de vaccination. Le MDRE se concentrerait sur ses missions d’élaboration des stratégies, des règlementations, de contrôle aux frontières, de programmation et de contrôle.

V.12. **Renforcement des infrastructures de santé animale.** Les infrastructures de santé sont actuellement insuffisantes en nombre et dans de nombreux cas mal réparties. La réalisation de nouvelles infrastructures de santé, notamment les parcs de vaccination et les pharmacies vétérinaires, devra accompagner les efforts accomplis en matière d’organisation des associations, d’ouverture de nouvelles zones de parcours, de redéploiement des responsabilités d’intervention entre les différents acteurs. Le nombre et la localisation de ces infrastructures seront déterminés par les missions de formulation. Ces infrastructures seraient rétrocédées aux associations qui pourraient les louer à des opérateurs privés (vétérinaires, AVE) sur la base de cahiers de charge élaborés entre les associations et les prestataires privés avec l’appui de l’administration.

V.13. Dans une première phase, le projet soutiendra le fonctionnement de ces infrastructures qui seraient ensuite autofinancées par les revenus provenant des prestations de service réalisées et la vente des médicaments. Pendant la durée d’exécution du projet, des campagnes annuelles de vaccination contre la PPCB et les entérotoxémies notamment, seront organisées et appuyées par le projet. Ces campagnes seront exécutées en partenariat avec les associations pastorales et le secteur privé en vue de leur transférer progressivement les responsabilités de la mise en œuvre des campagnes.

V.14. Le projet renforcera le réseau mauritanien d’épidémiosurveillance des maladies animales (REMEMA) en organisant de manière plus efficace ses structures et en le dotant de moyens de suivi et de communication. Pour la mise en œuvre des campagnes de vaccination, le projet soutiendra le fonctionnement d’une équipe d’épidémiosurveillance par wilaya et d’équipes de vaccination en mobilisant, pendant les campagnes, les moyens de transport et de conservation de vaccins. Au cours de l’exécution du projet, les voies et moyens d’assurer la pérennisation du fonctionnement du réseau seront étudiés de concert avec les acteurs concernés. Il pourrait être par exemple envisagé de

rémunérer les prestations des opérateurs de terrain privés, les services publics du réseau devant être, après la fin du projet, soutenus par le budget de l’état pour le fonctionnement du réseau.

### **Composante 3: Renforcement des capacités et appui institutionnel**

V.15. Cette composante comprendra trois sous-composantes, notamment:

V.16. ***Sous-composante 1: Appui aux structures du MDRE (recherche et vulgarisation).*** Le projet apportera un appui aux structures du MDRE responsables et impliquées dans la mise en œuvre de la politique du secteur de l’élevage. Les principales structures concernées sont la Direction de l’élevage, le centre national de recherche vétérinaire (CNERV), le Centre national de recherche agronomique et de développement agricole (CNRADA), l’Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricole (ENFVA).

V.17. L’appui aux structures du MDRE (Direction de l’élevage et délégations régionales) consistera essentiellement en la mise au point du réseau de base de données et de traitement des informations relatives à l’élevage et des mécanismes de suivi des opérateurs sur le terrain (vétérinaires, AVE). Les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau tant sur le terrain qu’au niveau central, seront évalués et financés par les missions de formulation.

V.18. Le projet apportera aussi son appui à la relance des activités de recherche en particulier dans le domaine de la zootechnie et renforcera les structures du CNERV en équipements de laboratoires et en recyclage des chercheurs. Le projet aidera à une meilleure définition des programmes de recherche, en particulier la recherche adaptative sur le terrain en concertation étroite avec les associations pastorales. Les mécanismes de transfert des résultats pertinents aux opérateurs chargés de la vulgarisation ainsi qu’aux associations pastorales seront étudiés plus en détail par les missions de formulation.

V.19. En matière de recherche sur les aspects d’amélioration de l’alimentation du cheptel et de la protection des ressources végétales, le projet apportera son appui au CNRADA pour une mise à jour des programmes de recherche sur la production animale (conduite rationnelle des élevages, alimentation, amélioration des techniques de productions fourragères, stockage, etc.). Ces programmes seront adoptés en concertation élargie avec tous les acteurs du secteur. Le projet favorisera également la réalisation de programmes de recherche adaptative par des opérateurs spécialisés contractés par les associations sur la base de programmes précis dont les résultats seront évalués annuellement. Le projet financera les moyens humains et matériels pour l’exécution de ces programmes et mettra en place les conditions pour leur prise en charge progressive par les associations pastorales sur leurs propres ressources financières.

V.20. En matière de formation, le projet financera la formation et le recyclage des formateurs de l’ENFVA et du CFCB, des agents techniques, des auxiliaires vétérinaires et d’élevage ainsi que des opérateurs qui seraient impliqués dans la mise en œuvre des programmes. Les besoins en formation et le calendrier des recyclages à l’ensemble des agents concernés seront déterminés par la mission de formulation de même que les moyens nécessaires au renforcement des capacités de formation de l’ENFVA et du CFCB qui devront être mis en place.

V.21. Les programmes de vulgarisation seront élaborés en partenariat entre les délégations régionales du MDRE et les associations et réalisés par des opérateurs spécialisés qui seront contractés par les associations pastorales sur la base de cahiers de charges. L’évaluation des résultats sera effectuée annuellement de manière participative avec les associations. Le PADEL avait prévu la

constitution d’équipes mobiles polyvalentes (EMP). Le projet pourrait également s’inspirer de cette démarche et promouvoir ce type d’appui dans la mesure où l’expérience du PADEL serait concluante.

V.22. Pour la réalisation de cette sous-composante, une assistance technique internationale sera prévue par le projet sous forme de missions d’appui mobilisées en fonction des besoins.

V.23. ***Sous-composante 2: Renforcement des capacités des éleveurs.*** Le renforcement des capacités des éleveurs passe par: (i) la création d’un Fonds de développement pastoral (FDP); (ii) la création de caisses de micro-crédit; et (iii) l’appui aux OSP en matière de formation et d’alphabétisation.

V.24. ***Fonds de développement pastoral.*** A l’instar du PADEL, le projet favorisera la création de fonds de développement pastoral au niveau de chaque association. Ce fonds cofinancé par le projet et les contributions des membres de l’association servira au financement des activités communautaires telles que l’achat de petit matériel, la constitution de stocks de fourrages et d’aliments de bétail, la réalisation de parcs de nuit pour le bétail, la création de boucheries villageoises, etc. Les ressources du fonds se régénéreront par la commercialisation des produits et par les cotisations des membres.

V.25. ***Création de caisses de micro-crédit.*** Le projet appuierait la création de caisses de micro-crédit pour répondre aux besoins financiers de chaque membre. Les ressources de ces caisses seraient constituées par les cotisations des adhérents aux caisses et par une capitalisation initiale du projet. Le système de gestion de ces caisses serait identique à celui mis en place par le projet oasis et adopté par le PADEL. Dans une première phase, ces caisses accorderaient surtout des crédits à court terme pour les besoins des petits éleveurs en intrants d’élevage mais aussi pour les besoins de tous les adhérents et en particulier les femmes et les jeunes pour la promotion d’activités génératrices de revenus. Dans une seconde phase, les caisses pourront octroyer des crédits à moyen terme. Suite à la grande demande des éleveurs, c’est surtout à ce niveau qu’il faut agir en priorité. Le projet étudiera en concertation avec le PADEL, la création de faîtières de ces caisses dans leur phase de maturité et agiront en synergie pour leur création. Une assistance technique internationale sera mobilisée pour le démarrage du volet. La mise en œuvre sera confiée à un opérateur privé sélectionné par appel d’offres.

V.26. ***Formation des membres des associations pastorales:***

- ***Alphabétisation fonctionnelle.*** L’alphabétisation fonctionnelle des représentants des organisations bénéficiaires du projet est un élément important du processus d’appropriation de tous les outils de gestion par les OSP. Elles pourront, grâce à une telle alphabétisation, produire et exploiter les documents de gestion dont elles ont besoin dans leur langue locale. Des documents méthodologiques ont été déjà développés dans ce domaine et seront adaptés à la zone et utilisés pour l’alphabétisation fonctionnelle. Le projet fera appel à des opérateurs spécialisés pour la formation des alphabétiseurs sur la base de contrats passés avec les associations. Les moyens nécessaires à la réalisation du programme d’alphabétisation seront mobilisés par le projet.
- ***Formation à la gestion comptable et entretien des infrastructures.*** La formation permettra de former les responsables des OSP à la tenue et à l’utilisation des documents de comptabilité et de gestion (reçu, fiche de stock, livre de caisse, état financier, fiche de suivi du crédit) et à l’entretien des infrastructures hydrauliques et de santé animale. Cette formation sera assurée également par des opérateurs spécialisés.
- ***Formation à l’organisation.*** Dans le domaine de l’organisation, les OSP seront aidées à mieux connaître le cadre réglementaire qui les régit par des sessions de formation sur les

lois portant statut des associations, le code pastoral et le code de l’environnement ainsi que leurs décrets d’application. Elles seront encouragées à organiser plus systématiquement les échanges d’information entre les membres des bureaux et l’assemblée générale de manière à assurer une meilleure transparence dans la prise de décision.

- *Formation pour la mise en place et la gestion de fonds propres.* Les OSP seront formées pour la mise en place des FDP ainsi que pour leur gestion. Cette formation sera assurée par des opérateurs spécialisés contractés par le projet.

V.27. **Sous-composante 3: Appui au secteur privé.** L’appui au secteur privé, dans le cadre de cette sous-composante, se fera à travers l’ouverture d’une ligne de crédit qui sera gérée par les micro caisses de crédit pour financer: (i) à court terme les intrants d’élevage pour toutes les espèces animales à condition qu’elles satisfassent aux conditions d’éligibilité au crédit, et pour la commercialisation des produits et sous-produits d’élevage (lait, viande, cuir, peaux, etc.), (ii) à moyen terme la mise en place d’unités artisanales de fabrication d’aliments de bétail. Ces unités seront utilisées pour le traitement de la paille à l’urée et l’amélioration des qualités alimentaires et gustatives des résidus de récoltes, à la fabrication de blocs son-urée et la fabrication de pierres à lécher. Pour les investissements d’infrastructures, le projet apportera une partie des fonds sous forme de subventions et le complément sera financé par crédit à moyen terme.

V.28. Le projet en coordination avec les agropasteurs et éleveurs, la Direction de l’élevage et l’ordre des vétérinaires (responsabilité de l’éthique professionnelle) sélectionnera de nouveaux auxiliaires vétérinaires et favorisera leur installation dans les zones du projet par l’ouverture d’une ligne de crédit leur permettant de financer leur frais d’installation. Il est hautement recommandé que ces AVE travaillent en tandem et sous contrat avec un vétérinaire privé installé dans la zone. Ces AVE seront sélectionnés prioritairement parmi les jeunes agropasteurs disposant d’une bonne expérience et d’un niveau d’enseignement suffisant leur permettant de bénéficier d’une formation complémentaire. Il organisera à leur intention et aux AVE déjà fonctionnels, un cycle de formation et de recyclage approprié leur permettant de maîtriser les techniques d’intervention dans le cadre de la santé animale mais également dans les domaines divers de la production animale. Les AVE constitueront un maillon important du système d’information et seront étroitement associés à la préparation des programmes de terrain et à leur mise en œuvre. Ils seront formés pour intervenir dans le système d’épidémiologie-surveillance.

#### **Composante 4: Gestion et suivi-évaluation du projet**

V.29. Compte tenu de la stratégie retenue pour les interventions du projet et qui consiste à faire appel aux prestataires de services et à responsabiliser les bénéficiaires dans le cadre d’une approche participative, l’Unité de coordination du projet sera une unité légère rattachée au Ministère du développement rural et de l’environnement. Cette unité sera localisée dans la zone du projet, notamment à Kaédi (au Gorgol) ou à Kiffa (Assaba) et se chargera en particulier de:

- la coordination des activités et la réalisation des objectifs du projet;
- l’établissement de plans d’action opérationnels avec les organisations concernées;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
- la documentation des actions réalisées et des résultats obtenus;
- les relations avec les partenaires;

- le transfert progressif de toutes les activités locales du projet par les différents acteurs organisés en organisations d’éleveurs appropriées. En début de quatrième année, ce transfert devrait être totalement réalisé.

V.30. La composante prendra en compte les coûts de l’Unité de gestion du projet et de l’appui aux administrations de terrain qui seront impliquées dans le suivi et l’instruction des dossiers. Les mécanismes de fonctionnement de l’unité de gestion et ses rapports avec ces administrations seront précisés dans un manuel à élaborer.

V.31. Par ailleurs, compte tenu de la complexité de certaines activités au début de la mise en œuvre du projet (en particulier dans le cadre de l’harmonisation nationale des modalités d’intervention pour les investissements à mettre en place), le recrutement d’une assistance technique internationale temporaire est indispensable.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Les coûts du projet sont estimés à 24,1 millions de \$EU, soit quelque 6 388 millions d’UM. Ceux-ci sont calculés sur la base des coûts du Projet de gestion des parcours et développement de l’élevage (PADEL) et des estimations des experts du MDRE.

Composante/activité	Coûts		
	en milliers de \$EU	en milliers d’UM	en pourcent du total
<b>1. Préservation et gestion durable des ressources naturelles</b>	<b>6 180,0</b>	<b>1 637 700</b>	<b>26,5</b>
• Renforcement de l’organisation des pasteurs et agropasteurs en associations ou coopératives agropastorales	1 228	325 500	
• Mise en place d’un réseau de 5 000 km/an de pare-feux	943	250 000	
• Mise en place d’un système de rotation et de surveillance des zones	1 544	409 000	
• Développement des infrastructures hydrauliques	2 465	653 200	
<b>2. Amélioration de la protection sanitaire du cheptel</b>	<b>9 370</b>	<b>2 483 050</b>	<b>38,9</b>
• Transfert des activités opérationnelles aux associations et opérateurs privés	2 811	744 915	
• Renforcement des infrastructures de la santé animale	6 559	1 738 135	
<b>3. Renforcement des capacités et appui institutionnel</b>	<b>3 665</b>	<b>971 225</b>	<b>15,2</b>
• Appui aux structures du MDRE	733	194 245	
• Renforcement des capacités des éleveurs	1 833	485 613	
• Appui au secteur privé	1 099	291 367	
<b>4. Gestion et suivi-évaluation du projet</b>	<b>2 900</b>	<b>768 500</b>	<b>12,0</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>1 990</b>	<b>527 350</b>	<b>8,3</b>
<b>Total</b>	<b>24 105</b>	<b>6 387 825</b>	<b>100,0</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. On envisage quatre principales sources de financement:

- **Les bénéficiaires.** La contribution financière des populations cibles varie selon le type d’investissement considéré. Pour les aménagements d’hydraulique pastorale, les parcs de vaccination et les travaux de création des réseaux pare-feux, la population apportera une contribution de 10% des coûts sous forme d’apport, en main d’œuvre essentiellement. Pour les apports financiers des fonds de développement pastoral et la capitalisation des caisses de crédit, le projet financera au prorata des apports des bénéficiaires (le double des apports). L’apport des bénéficiaires est estimé à 15,5% des coûts du projet.
- **Le gouvernement** participera au financement des investissements tels que l’hydraulique pastorale et les réseaux pare-feux. Il prendra en charge une partie des frais de fonctionnement de l’Unité de coordination du projet ainsi que la location des bâtiments, les consommables de bureau, les dépenses locales de télécommunication... Sa contribution au projet sera de l’ordre de 11,5%.
- **Le secteur privé.** La valorisation des productions animales nécessite la participation des entreprises privées qui interviendront dans la production, la transformation et la commercialisation des produits animaux. Leur contribution financière est estimée à 7,5%.
- **Les bailleurs de fonds.** Ce projet proposé par le gouvernement mauritanien est susceptible d’intéresser les partenaires financiers internationaux de la Mauritanie, qui interviennent dans le développement du secteur agricole et rural, notamment le sous-secteur élevage. Leur contribution financière est estimée à 65,5%.

Source	milliers d’UM	milliers \$EU	%
Gouvernement	734 580	2 772	11
Institutions de financement	4 184 085	15 789	66
Bénéficiaires	990 040	3 736	15
Secteur privé	479 120	1 808	8
<b>Total</b>	<b>6 387 825</b>	<b>24 105</b>	<b>100</b>

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux bénéfices attendus du projet sont:

- **L’amélioration de la gestion des ressources naturelles** par: (i) la généralisation de l’organisation des éleveurs dans toutes les zones pastorales des régions à fort potentiel, (ii) la meilleure conservation des écosystèmes naturels par une réduction de la surexploitation des pâturages et leur protection contre les feux de brousse, (iii) une répartition plus équilibrée des points d’eau, et (iv) la mise en place d’un système de surveillance des zones pastorales.
- **L’amélioration de la productivité des élevages** par: (i) l’amélioration de l’affouragement des troupeaux et leur abreuvement grâce au développement de la production fourragère et à un maillage plus rationnel des points d’eau, (ii) un meilleur suivi-contrôle de la santé animale par une vaccination systématique du cheptel au niveau des parcs de vaccination



de la zone, (iii) la meilleure productivité du cheptel due à un encadrement rapproché des services vétérinaires, et (iv) la formation des principaux bénéficiaires aux techniques vétérinaires et zootechniques.

- **L’amélioration des revenus des éleveurs** par: (i) une meilleure prestation de services fournies par le secteur privé, (ii) la réduction des mortalités par un meilleur encadrement vétérinaire, (iii) une plus grande responsabilisation des associations pastorales et leurs unions à l’élaboration des programmes et leur contrôle, et (iv) la création de fonds de développement pastoral et de caisses de micro-crédit.

## **IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE**

IX.1. La tutelle technique du projet sera assurée par le Ministère du développement rural et de l’environnement, tandis que sa tutelle financière relèvera du Ministère des affaires économiques et du développement.

IX.2. A la tête du projet se trouvera un **Comité d’orientation et de suivi (COS)** présidé par un haut fonctionnaire de l’Etat nommé par décret et comprenant les directeurs de l’élevage, de l’agriculture, de l’aménagement rural, de la recherche-formation-vulgarisation, de l’environnement et les délégués régionaux de la zone du projet (au Ministère du développement rural et de l’environnement), les directeurs de la planification et du financement (au Ministère des affaires économiques et du développement), le directeur de l’aménagement du territoire (au Ministère de l’intérieur, des postes et télécommunications) et un représentant de chacune des structures suivantes: le Commissariat aux droits de l’homme, à la lutte contre la pauvreté et à l’insertion (CDHLCPI), le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le président du Groupement national des associations agro-sylvo-pastorales (GNAP), et les directeurs des projets PADEL et PDRC. Ce comité demeure en place après la fin du projet.

IX.3. Le comité de suivi et d’orientation se réunira tous les six mois pour examiner les programmes de travail et les rapports sur l’état d’avancement du projet qui seront produits à cette fréquence par l’unité de coordination.

IX.4. **Un Comité technique préparatoire** sera mis en place par le Ministère du développement rural et de l’environnement et les organisations d’éleveurs pour le suivi de la mise en place des organes du projet. Il sera dissous dès la fin de sa mission dont la durée n’excèdera pas six mois.

IX.5. **L’Unité de coordination** sera pourvue en personnel sur appel à candidature ouvert (fonctionnaires et non fonctionnaires) selon les procédures à préciser au cours de l’étude de faisabilité. Les candidats seront définitivement retenus avec l’aval des bailleurs de fonds. Cette unité sera chargée du suivi technique et financier du projet, ainsi que de l’appui à la sélection des prestataires de service. Elle comprendra une équipe composée d’un coordonnateur (un pastoraliste ou vétérinaire) qui assurera la gestion du projet et l’interface avec le Ministère du développement rural et de l’environnement (en particulier la direction de l’élevage), les autres administrations concernées et les bailleurs de fonds. Il sera assisté par un responsable administratif et financier, un responsable technique de formation zootechnicien, un responsable technique de formation vétérinaire, un économiste chargé des problèmes de micro-crédit et d’un responsable du suivi-évaluation (agroéconomiste) qui collaborera étroitement avec les administrations de terrain, notamment les délégations régionales et inspections du MDRE au niveau de la zone du projet. En plus, elle comprendra un agent comptable et un personnel d’appui composé de deux chauffeurs et deux gardiens.

IX.6. Les mécanismes de fonctionnement seront précisés dans un *manuel de procédures* à élaborer.

IX.7. Les *prestataires de services* seront recrutés par avis d’appel d’offre régional ouvert. Leur sélection sera assurée par les bénéficiaires. Les prestataires pourront être des ONG, des personnes ressources ou des entrepreneurs ayant une expérience confirmée en la matière.

IX.8. Les bénéficiaires seront les éleveurs organisés dans les instances telles que le Groupement national agrosylvopastoral (GNAP) et la FNEM (Fédération nationale des éleveurs de Mauritanie). Parmi ces organisations, le GNAP, qui a bénéficié de l’encadrement successif du Projet élevage II et du Projet d’amélioration et de développement de l’élevage, semble être le mieux outillé à l’heure actuelle pour accompagner le futur projet des personnes morales (organisations des producteurs, organisations professionnelles, municipalités, etc.). Les communautés devront progressivement s’organiser en associations de développement, unions régionales, puis nationales. Au fur et à mesure de leur organisation, elles seront impliquées par le projet pour la programmation des actions et lors de l’évaluation de l’état d’avancement du programme.

IX.9. Il est prévu une *évaluation* du projet à mi-parcours afin de vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises au cours des trois premières années, tirer les leçons et proposer des correctifs. Une évaluation en fin de projet permettra d’analyser et de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, et de proposer aux acteurs les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet.

## **X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

X.1. Le projet nécessitera l’appui d’une assistance technique permanente pendant les trois premières années de mise en œuvre, puis périodique pendant les trois dernières. Cette assistance technique appuiera le projet à la programmation des activités et leur mise en œuvre, à la préparation des termes de référence et des cahiers des charges pour l’ensemble des études devant être réalisées, les cahiers des charges et les contrats pour l’ensemble des opérateurs participant à la réalisation du projet, au suivi de la gestion des fonds d’appui au développement, et à l’élaboration des bilans de suivi-évaluation. Des missions d’appui ponctuelles seront également nécessaires pour la réalisation d’études particulières, notamment pour le système de microfinance, la formation des formateurs, la construction de parcs de vaccination démontables qui pourraient être déplacés en cas de nécessité, l’évaluation des programmes de recherche et de vulgarisation, l’appui aux femmes et les problèmes environnementaux. Des experts consultants nationaux seront mobilisés également pour participer aux études et aux évaluations.

## **XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. *Au plan technique.* Le potentiel des ressources hydriques souterraines dans les zones non équipées de forages n’est pas connu. Les études géophysiques et hydrogéologiques disponibles devront être affinées et de nouvelles études seront nécessaires avant le démarrage des travaux de forage.

XI.2. L’entretien permanent des réseaux pare-feux par les associations pastorales peut ne pas être fait systématiquement, réduisant de ce fait l’efficacité d’investissements importants pour leur

confection. Les associations pastorales seront jugées sur leur intervention effective dans ces travaux d’entretien pour continuer à bénéficier de l’appui du projet.

XI.3. Les relations entre CAMRAIL (Compagnie ferroviaire) et les commerçants de bétail ne se sont pas améliorées. Il est nécessaire d’entamer des négociations afin de trouver une solution acceptable par tous pour le transport des animaux et supprimer les situations oligopolistiques d’accès.

XI.4. **Au plan institutionnel.** La coordination avec le PADEL et le PDRC constituera un impératif pour établir la synergie nécessaire avec ces deux projets poursuivant des objectifs complémentaires. Le comité d’orientation et de suivi veillera particulièrement à cette coordination lors de ses réunions.

XI.5. Le succès du projet est étroitement lié à la mise en œuvre de toutes les dispositions prévues dans le Code pastoral dont certaines ne sont pas mises en vigueur. Il s’agit en particulier du transfert de certaines missions des services publics au secteur privé dans le cadre de la politique de décentralisation, la réglementation relative à l’exercice de la fonction de vétérinaire privé et le soutien de l’activité par la création de l’Ordre des docteurs vétérinaires et l’édiction d’un code de déontologie. L’assainissement du marché des médicaments vétérinaires constitue également un problème qui devrait connaître une amélioration significative. La consolidation voir la réorganisation des réseaux de suivi et d’analyse de l’évolution du secteur: évaluation des pâturages, évolution des troupeaux, évaluation des épizooties et des interventions en santé animale, suivi-évaluation des activités des opérateurs privés (vétérinaires, AVE) doit connaître une évolution positive à l’occasion de la mise en œuvre de ce projet.

XI.6. **Au plan environnemental.** L’un des objectifs spécifiques du projet vise l’amélioration des conditions environnementales des wilayas du sud-est et sud-ouest mauritanien. Cependant, certaines zones à fort potentiel risquent de continuer à subir la surexploitation de leurs ressources pastorales. La mise en défens de zones humides, notamment les tamourts, mares et oueds, en les clôturant par du grillage aidera à prévoir des couloirs de passage du cheptel en vue d’un accès libre mais contrôlé aux ressources naturelles (eau, pâturages).

## **XII. RISQUES POTENTIELS**

XII.1. La mise en œuvre des activités prévues au niveau des composantes du projet, pourrait faire face à un ensemble de facteurs qui représentent des risques potentiels pour sa réussite et parmi lesquels:

- L’incapacité des structures d’encadrement et d’appui technique, notamment les délégations régionales et les ONG, à assurer convenablement les fonctions d’animation et de pilotage des activités, de même que l’incapacité des entreprises de travaux et prestataires de services (chargés de la maîtrise d’œuvre) de réaliser des travaux de qualité.
- La complexité des procédures d’appui mises en place par le projet, le manque d’attractivité des taux de subvention prévus par le projet et l’incapacité des populations et/ou des autres partenaires à mobiliser leur part du financement.
- L’insuffisance de synergie entre le projet et les autres programmes nationaux ou régionaux de développement local, d’une part, et d’autre part, le manque de volonté des acteurs institutionnels à s’engager dans un processus de bonne gouvernance et de développement participatif.

- Les cycles fréquents de sécheresse, en particulier l’irrégularité spatio-temporelle des pluies.
- Les lenteurs dans l’élaboration des textes d’application du Code pastoral.

XII.2. L’ensemble de ces facteurs devra être pris en considération dans la formulation du projet dans la mesure où ils pourraient contribuer à perturber ses activités et l’empêcher de réaliser une grande partie de ses prévisions.

XII.3. Si le projet se réalise comme prévu, il en résultera un impact positif sur les revenus des bénéficiaires et sur la gestion durable des ressources naturelles.

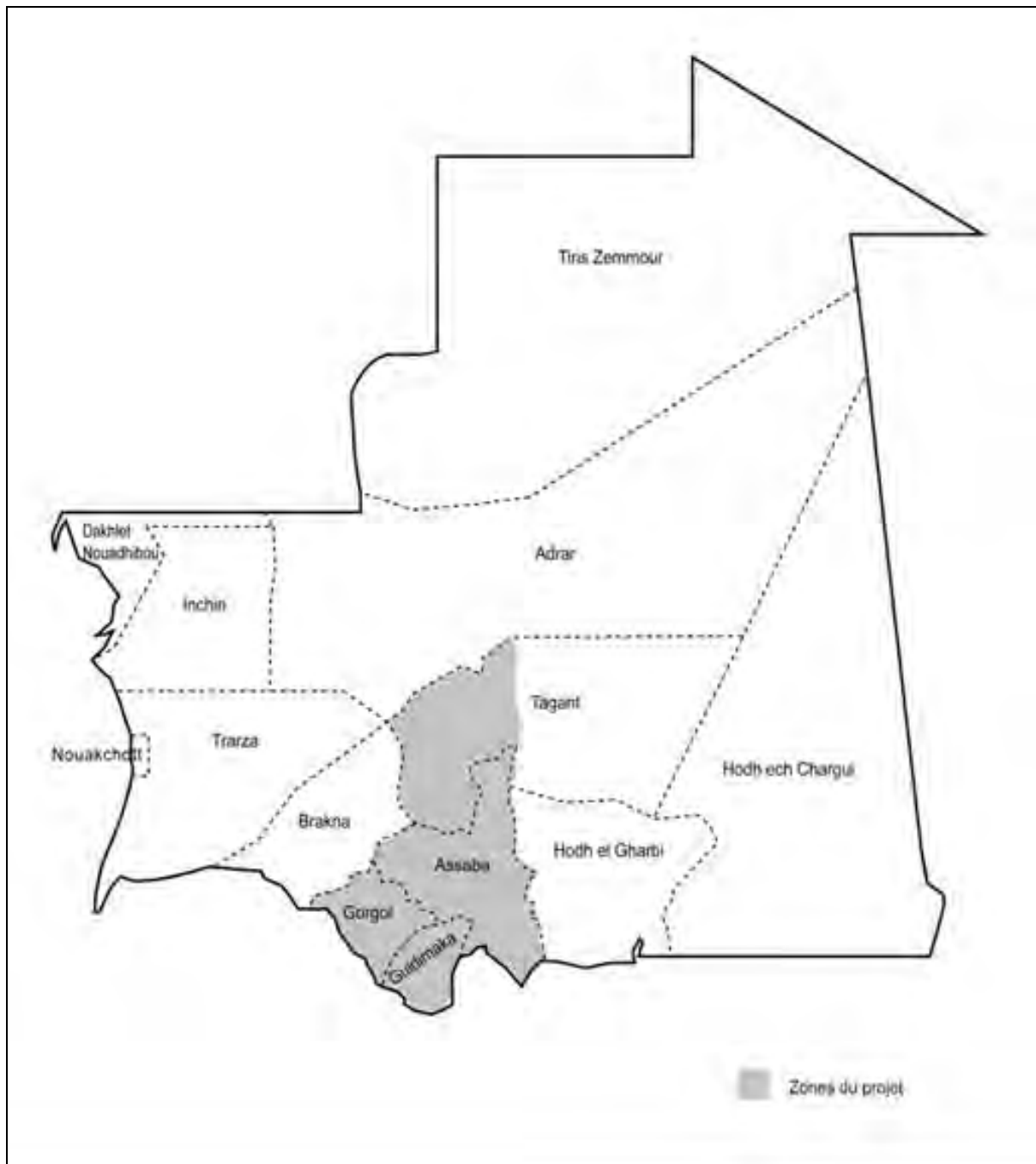
## ANNEXES

**Annexe 1: Carte de la zone du projet**

**Annexe 2: Cadre logique du projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilaya du sud-est et du sud-ouest**



**Annexe 1: Carte de la zone du projet**







**Annexe 2: Cadre logique du projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilaya du sud-est et du sud-ouest**

Logique d’intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>Objectif général</b></p> <p>Contribuer à l’amélioration de la production et de la productivité animale en vue d’assurer la sécurité alimentaire des éleveurs et l’augmentation de leurs revenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des productions animales vendues chaque année par les agroéleveurs encadrés par le projet</li> <li>Nombre de nouvelles associations pastorales créées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes spécifiques</li> <li>Evaluations à mi-parcours du projet</li> <li>Evaluation ex-post</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Synergie et complémentarité avec les projets en cours</li> <li>Pas de sécheresses prolongées dans les zones du projet</li> <li>Le dispositif réglementaire du Code pastoral est mis en place</li> </ul>
<p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <p><b>1) Renforcer les conditions de gestion durable des ressources naturelles par:</b></p> <p>1.1 Le renforcement de l’organisation des pasteurs et agropasteurs</p> <p>1.2 La protection des pâturages contre la destruction par les feux de brousse et les surpâturages</p> <p>1.3 La surveillance des réserves pastorales</p> <p>1.4 Le développement équilibré des infrastructures d’hydraulique pastorale</p> <p><b>2) Améliorer la protection sanitaire du cheptel</b></p> <p>2.1 Le renforcement des capacités d’encadrement des opérateurs</p> <p>2.2 Une meilleure organisation des campagnes de vaccination</p> <p>2.3 Le renforcement des infrastructures de santé animale</p> <p><b>3) Consolider les capacités d’appui institutionnel</b></p> <p>3.1 Renforcement de la recherche vétérinaire et zootechnique</p> <p>3.2 Renforcement de la formation pour l’encadrement technique</p> <p>3.3 Mise en œuvre de la vulgarisation participative</p> <p><b>4) Renforcement des capacités des éleveurs</b></p> <p>4.1 Création d’un fonds de développement pastoral</p> <p>4.2 Création de caisses de crédit</p> <p>4.3 Formation et alphabétisation fonctionnelle des éleveurs, des femmes et des jeunes</p> <p><b>5) Appui au secteur privé prestataire de services</b></p> <p>5.1 Amélioration des capacités d’encadrement des AVE et des vétérinaires privés</p> <p>5.2 Amélioration du système d’information et de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pasteurs et agropasteurs organisés en associations pastorales</li> <li>Nbre et types d’associations nouvelles constituées</li> <li>Nombre des parcours mieux protégés contre les incendies et le surpâturage</li> <li>Km de pare-feux et de forages pastoraux réalisés</li> <li>Fréquence des maladies épizootiques du cheptel</li> <li>Evolution du nombre de bêtes vaccinées annuellement</li> <li>Nbre de programmes de recherche, thèmes et résultats</li> <li>Nbre de FDP et de CMC créés, cotisations et dotations, montants des crédits accordés</li> <li>Résultat net des caisses</li> <li>Revenus bénéficiaires du FDP et des caisses</li> <li>Nbre de nouveaux AVE et vétérinaires nouveaux opérationnels dans la région du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du projet</li> <li>Suivi et supervision du projet</li> <li>Enquêtes et études spécifiques</li> <li>Relevés de l’administration</li> <li>Evaluation à mi-parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gouvernance locale apporte un appui à la réalisation du projet</li> <li>Présence d’opérateurs pour la réalisation des ouvrages</li> <li>Secteur privé appuyant le processus de développement du secteur rural</li> </ul>

Logique d’intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>Résultats attendus</b>			
<p><b>1 Les conditions de gestion durable des parcours sont établies</b></p> <p><b>1.1 Les pasteurs et agropasteurs sont organisés en associations agrosylvopastorales</b></p> <p>1.1.1 Les associations sont constituées dans tous les villages d’agropasteurs et les femmes et les jeunes sont organisés en groupements</p> <p>1.1.2 La formation des membres des associations et des groupements améliore les capacités de gestion des membres</p> <p>1.1.3 Les associations participent activement à l’élaboration des programmes et à leur suivi</p> <p><b>1.2 Les pâturages sont mieux protégés</b></p> <p>1.2.1 Les tranchées pare-feux réduisent les dégâts causés par les feux de brousse</p> <p>1.2.2 L’organisation des rotations des pâturages réduit la pression sur les parcours</p> <p>1.2.3 La surveillance des pâturages est organisée</p> <p><b>1.3 Les forages pastoraux nouveaux améliorent l’exploitation équilibrée des pâturages</b></p> <p>1.3.1 L’alimentation en eau du cheptel est mieux sécurisée</p> <p>1.3.2 La gestion des forages est assurée de manière durable par les associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d’associations et de groupements constitués</li> <li>Nbre de femmes et de jeunes membres des groupements</li> <li>Cycles de formation organisés et thèmes</li> <li>Réunions tenues par les associations annuellement</li> <li>Nbre d’unions constituées</li> <li>Km de tranchées pare-feux réalisés chaque année et entretenus par les associations</li> <li>Evolution des superficies de parcours détruits par le feu</li> <li>Nbre de réunions tenues par les comités locaux de surveillance des parcours et nbre de conflits résolus</li> <li>Nbre de forages réalisés et zones d’implantation</li> <li>Nbre de comités de gestion des forages constitués et ressources de leurs fonds de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du projet</li> <li>Rapports des comités d’orientation et de suivi</li> <li>Rapports des associations et des unions</li> <li>Rapports de supervision</li> <li>Enquêtes et évaluations spécifiques</li> <li>Evaluation à mi-parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les associations respectent les décisions sur la rotation des pâturages</li> <li>Les conflits avec les pasteurs transhumants sont résolus à l’amiable par les comités de contrôle locaux</li> <li>Les zones nouvellement équipées en forages pastoraux sont valorisées par les éleveurs</li> </ul>
<p><b>2 La protection sanitaire du cheptel est mieux assurée</b></p> <p><b>2.1 L’organisation des opérateurs est plus efficace</b></p> <p>2.1.1 Le secteur privé est conforté dans ses activités d’appui</p> <p>2.1.2 Les structures officielles assurent mieux leur mission de suivi et de contrôle</p> <p>2.1.3 Le réseau d’épidémiosurveillance des maladies REMEMA est renforcé</p> <p><b>2.2 Les campagnes de vaccination sont mieux organisées</b></p> <p>2.2.1 Le secteur privé (AVE et vétérinaires privés) assurent une partie importante des opérations</p> <p>2.2.2 Le suivi des épizooties et les alertes précoces permettent une vaccination optimale du troupeau</p> <p><b>2.3 Le renforcement des infrastructures de santé améliore la situation sanitaire du troupeau</b></p> <p>2.3.1 Les parcs de vaccination et les pharmacies villageoises facilitent les opérations prophylactiques</p> <p>2.3.2 La promotion des AVE et l’accroissement de leur nombre améliorent les capacités d’intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d’AVE et de vétérinaires nouveaux mandatés officiellement dans chaque région</li> <li>Nbre et types d’interventions effectuées par le secteur privé</li> <li>Nbre de parcs de vaccinations et de pharmacies vétérinaires nouvellement installés</li> <li>Evolution des bêtes vaccinées dans les parcs et montants des médicaments disponibles et vendus au niveau local</li> <li>Célérité des analyses des laboratoires</li> <li>Programmes de recherche en zootechnie et en santé animale</li> <li>Les candidats aux fonctions d’AVE sont sélectionnés sur la base de leur compétence et leur niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes réglementaires édictés dans le cadre de l’application du Code pastoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes d’application du Code pastoral sont élaborés et facilitent le transfert des responsabilités au secteur privé</li> </ul>

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Mauritanie:** Profil de projet d’investissement « *Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales* »

Logique d’intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>3 Les capacités d’appui institutionnel sont accrues</b></p> <p><b>3.1 La recherche vétérinaire et zootechnique est renforcée</b></p> <p>3.1.1 Renforcement des capacités techniques des laboratoires et centres de recherche</p> <p>3.1.2 Mise en œuvre de programmes de recherche appliqués et participatifs</p> <p><b>3.2 La formation et le recyclage de l’encadrement technique sont renforcés</b></p> <p>3.2.1 Les recyclages des techniciens et chercheurs sont organisés régulièrement</p> <p>3.2.2 Les formations et recyclages des AVE sont systématisés</p> <p><b>3.3 La vulgarisation est plus efficace</b></p> <p>3.3.1 La vulgarisation participative est confiée à des opérateurs spécialisés</p> <p>3.3.2 Les agropasteurs améliorent leurs techniques zootechniques et de production agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de recyclages organisés annuellement et nbre de participants par catégorie</li> <li>• Nbre de programmes de vulgarisation et thèmes</li> <li>• Evolution des pratiques vulgarisées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats aux fonctions d’AVE sont sélectionnés sur la base de leur compétence et leur niveau</li> </ul>
<p><b>4 Capacités de gestion des éleveurs et agropasteurs sont accrues</b></p> <p><b>4.1 Les fonds de développement pastoral sont créés</b></p> <p>4.1.1 Les FDP disposent de ressources suffisantes et sont bien gérés par les associations</p> <p>4.1.2 Les investissements communautaires sont financés par les FDP et améliorent les capacités de production des communautés pastorales</p> <p><b>4.2 Les caisses de micro-crédit autogérées sont constituées dans chaque communauté</b></p> <p>4.2.1 Les crédits sont accordés aux adhérents</p> <p>4.2.2 La gestion des caisses est efficace et le capital s’accroît</p> <p>4.2.3 Des faitières sont constituées en régime de croisière</p> <p><b>4.3 Les capacités de gestion des membres des associations sont accrues</b></p> <p>4.3.1 Les programmes de formation et d’alphabétisation sont organisés dans chaque communauté</p> <p>4.3.2 La formation des comités de gestion des forages est assurée</p> <p>4.3.3 Les femmes et les jeunes sont fortement impliqués par les formations et l’alphabétisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de fonds constitués et montants de leurs ressources financières (cotisation des membres et capitalisation du projet)</li> <li>• Nbre et types d’investissements réalisés annuellement par chaque fonds</li> <li>• Nbre de caisses créées et évolution du nbre de sociétaires par caisse</li> <li>• Evolution du capital des caisses</li> <li>• Volume des crédits accordés</li> <li>• Nbre des femmes et jeunes avec crédit</li> <li>• Evolution du taux de remboursement des crédits</li> <li>• Respect des ratios de gestion</li> <li>• Agrément des caisses par la BCM</li> <li>• Nbre de cycles annuels de formation organisés</li> <li>• Durée hebdomadaire des séances d’alphabétisation et nombre de participants dont les femmes et les jeunes</li> <li>• Nbre de comités de gestion des forages formés</li> </ul>		

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Mauritanie:** Profil de projet d’investissement « *Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales* »

Logique d’intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p><b>5 Le secteur privé appuie efficacement les communautés</b></p> <p><b>5.1 Les AVE sont confortés dans leurs missions et interviennent efficacement</b></p> <p>5.1.1 Les mandats des AVE sont définis par l’Etat</p> <p>5.1.2 Le projet appuie l’installation de nouveaux AVE et leurs conditions de travail</p> <p><b>5.2 Les vétérinaires privés sont appuyés pour l’exercice de leurs activités</b></p> <p>5.2.1 Le secteur vétérinaire est assaini par les textes règlementaires</p> <p>5.2.2 La disponibilité de médicaments vétérinaires et leurs conditions d’exercice sont améliorées par les lignes de crédit aux vétérinaires</p> <p><b>5.3 Le système d’information et de suivi est plus efficient</b></p> <p>5.3.1 Les AVE et les vétérinaires privés deviennent partie prenante au réseau d’information et de suivi</p> <p>5.3.2 Les délégations régionales assurent dans de meilleures conditions la collecte d’information</p> <p>5.3.3 Les services centraux ont une meilleure connaissance de la situation et planifient dans de meilleures conditions les programmes de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les textes précisant les mandats des AVE sont signés</li> <li>• Le projet appuie l’installation des AVE dans les zones dépourvues</li> <li>• Montants des subventions et des crédits accordés aux AVE</li> <li>• Evolution des prestations des AVE</li> <li>• Evolution du nombre de vétérinaires nouvellement installés dans les régions du projet</li> <li>• Evolution des stocks de médicaments disponibles</li> <li>• Nouvelles activités créées grâce à l’appui du projet (collecte et commercialisation des peaux, aliments du bétail et autres intrants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTBA et bilans du projet</li> <li>• PV des réunions du COS</li> <li>• Rapports de l’assistance technique</li> <li>• Rapports des missions de supervision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes agropasteurs disposent de la formation minimum requise pour être intégrés dans le système AVE</li> <li>• Le redéploiement des vétérinaires privés dans les zones est effectif</li> </ul>
<p><b>6 Le suivi-évaluation du projet est assuré dans de bonnes conditions</b></p> <p><b>6.1 Les structures du projet sont mises en place</b></p> <p>6.1.1 Une unité centrale du projet est installée dans la zone</p> <p>6.1.2 Les moyens de travail sont mis en place</p> <p>6.1.3 Le système de suivi-évaluation fonctionne de manière satisfaisante</p> <p>6.1.4 Le recyclage des cadres est assuré</p> <p>6.1.5 La coordination avec les autres projets est bonne</p> <p>6.1.6 L’assistance technique internat. est mobilisée et apporte un soutien efficace au projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des PTBA annuels dans les délais requis</li> <li>• Fréquence des réunions du comité d’orientation et de suivi</li> <li>• Mobilisation de l’assistance technique</li> </ul>		